

La Journée Saint Hubert



Fédération Nationale des Chasseurs

# Les journées Saint-Hubert



Les épreuves des Journées St-Hubert allient l'esprit sportif du chasseur mais aussi le respect des règles de prudence et de bienséance, prônées par tout bon responsable de chasse.

L'objectif n'est donc pas de sélectionner le chien parfait, mais bien de découvrir des chiens de chasse, travaillant en parfaite communion avec son maître, lui-même défendant les valeurs de la chasse.

Les candidats s'affrontent sur un parcours de chasse de vingt minutes ; le jury notant les performances du chasseur et du chien, en fonction des critères établis préalablement dans le règlement.

Les Journées St-Hubert, organisées de main de maître depuis de nombreuses années par notre administrateur Yvan RICHARD, en collaboration avec l'ACCA de BOUVRON, se dérouleront cette année le samedi 26 octobre 2024, sur la commune de BOUVRON.

Rendez-vous à 8h00, salle des associations (ancienne minoterie).  
Inscrivez-vous avant le 15 octobre auprès d'Yvan RICHARD : 02.40.57.20.37 ou 06.11.83.93.94 - yvanrichard@me.com

Les inscriptions sont de 25 euros, à l'exception des femmes et des détenteurs de permis de chasser de moins de 5 ans (pour ces derniers, une copie du permis est à joindre avec l'engagement).

N'hésitez donc pas à vous inscrire ou à contacter M. RICHARD pour tous renseignements complémentaires.

## FICHE D'ENGAGEMENT DES JOURNÉES ST-HUBERT DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Le samedi 26 octobre 2024

### LE CONCURRENT

Nom et Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

N° de téléphone/portable : .....

E-mail : .....

**Le permis de chasser devra être validé pour le département de la Loire-Atlantique**

### LE CHIEN

Nom : ..... Race : .....

Sexe :  femelle  mâle (cocher la case)

Date de naissance : .....

N° tatouage/puce : ..... N° LOF : .....

Tripler :  oui  non (cocher la case)

**Le chien doit être obligatoirement tatoué s'il n'est pas inscrit au LOF**

Je déclare me soumettre au règlement de la Journée St-Hubert, et décharge par la présente l'organisateur de toute responsabilité civile et pénale.

**chèque de 25 euros établi à l'ordre de FDC44**

(à l'exception des femmes et permis - 5 ans)

Date :

Signature :

**A retourner AVANT LE 15 OCTOBRE 2024, à Yvan RICHARD**

**(la Prinse - 44130 NOTRE DAME DES LANDES - 06.11.83.93.94 – yvanrichard@me.com)**